

**Avertissement :** Ce document a été préparé par la Legal Aid Society pour fournir des informations générales au public. Il ne s'agit pas de conseils juridiques, et le fait de vous le transmettre ne crée pas de relation avocat-client. Avant de prendre toute décision basée sur ces informations, veuillez consulter un(e) avocat(e) pour discuter de votre situation.

<p><b>Qu'est-ce que l'enregistrement ?</b></p>	<p>Certaines personnes qui n'ont pas la citoyenneté américaine doivent s'enregistrer auprès du gouvernement américain. Cela signifie qu'il faut informer le gouvernement de sa présence sur le territoire américain. Vous trouverez plus d'informations ici : <a href="http://www.uscis.gov/alienregistration">www.uscis.gov/alienregistration</a></p>
<p><b>Qui doit s'enregistrer ?</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous les immigrants âgés de 14 ans ou plus qui ne se sont pas encore enregistrés.</li> <li>• Les parents doivent enregistrer leurs enfants immigrants de moins de 14 ans qui ne l'ont pas encore été.</li> <li>• Lorsqu'un(e) enfant immigrant(e) atteint l'âge de 14 ans, il ou elle doit s'enregistrer dans les 30 jours suivant son anniversaire, même s'il ou elle avait déjà été enregistré(e) par ses parents.</li> </ul>
<p><b>Qui n'a pas besoin de s'enregistrer ?</b></p>	<p>Vous n'avez <b>pas</b> besoin de vous enregistrer si vous n'avez pas la citoyenneté américaine et si :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vous avez une carte verte.</li> <li>• Vous avez été admis(e) aux États-Unis grâce à une autorisation exceptionnelle de séjour temporaire pour motif humanitaire.</li> <li>• Vous possédez un formulaire I-94, I-94W, I-95 ou I-184, en version papier ou électronique (même s'il est expiré).</li> <li>• Vous êtes entré(e) aux États-Unis avec un visa.</li> <li>• Le gouvernement vous a envoyé un avis vous demandant de comparaître devant un tribunal d'immigration, même si vous avez déjà reçu une ordonnance de déportation.</li> <li>• Vous avez un permis de travail (même s'il est expiré).</li> <li>• Vous avez déposé une demande auprès de l'immigration (USCIS) en utilisant l'un des formulaires suivants : I-485, I-590, I-687, I-691, I-698, I-700 ou I-817, même si la demande a été refusée.</li> <li>• Vous avez une Carte de passage frontalier.</li> <li>• Vous êtes une personne autochtone née au Canada et vous êtes entré(e) aux États-Unis conformément à la section 289 de la Loi sur l'immigration et la nationalité (Immigration and Nationality Act).</li> <li>• Vous êtes membre de la Bande traditionnelle des Kickapoo du Texas et êtes entré(e) aux États-Unis conformément à la Loi sur la Bande traditionnelle des Kickapoo du Texas (Texas Band of Kickapoo Act).</li> </ul>

<p><b>Quels sont les risques de l'enregistrement ?</b></p>	<p>L'enregistrement comporte des risques, tout comme le défaut d'enregistrement.</p> <p>1) <b>Si vous vous enregistrez :</b> L'ICE saura que vous êtes aux États-Unis et pourrait tenter de vous détenir et de vous déporter. L'ICE pourrait également vous accuser de crime.</p> <p>2) <b>Si vous ne vous enregistrez pas :</b> Si l'ICE découvre que vous êtes aux États-Unis, elle pourrait essayer de vous détenir et de vous déporter. L'ICE pourrait aussi vous accuser de crime. En outre, le gouvernement pourrait refuser toute future demande d'immigration que vous soumettiez.</p> <p>L'enregistrement ne vous protège <b>pas</b> des accusations criminelles : Le gouvernement peut toujours vous accuser de crime, même si vous vous enregistrez.</p>
<p><b>De quels crimes peut-on m'accuser ?</b></p>	<p>Voici quelques-uns des crimes dont le gouvernement peut vous accuser :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Être venue(e) aux États-Unis sans permission du gouvernement (au cours des cinq dernières années).</li> <li>• Avoir fait entrer clandestinement vos enfants ou des membres de votre famille (au cours des cinq dernières années).</li> <li>• Avoir amené vos enfants et d'autres membres de votre famille aux États-Unis et les avoir cachés du gouvernement (quelle que soit la période).</li> <li>• Ne pas vous être enregistré(e) alors que le gouvernement l'exige (quelle que soit la période).</li> <li>• Ne pas avoir informé le gouvernement de tout changement d'adresse (quelle que soit la période).</li> </ul>
<p><b>Que dois-je faire ?</b></p>	<p>Il est difficile de choisir entre s'enregistrer et ne pas le faire. Nous ne pouvons pas vous dire quel choix faire. Nous pouvons seulement vous expliquer les risques associés à chaque option.</p> <p><b>Les points positifs du choix de s'enregistrer :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vous ne serez pas puni(e) pour ne pas vous être enregistré(e).</li> <li>• Vos demandes d'immigration ne seront pas refusées parce que vous ne vous êtes pas enregistré(e).</li> </ul> <p><b>Les points négatifs du choix de s'enregistrer :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'ICE découvrira où vous vivez, si elle ne le sait pas déjà.</li> <li>• L'ICE peut vous détenir et vous emmener loin de chez vous.</li> <li>• Si vous êtes détenu(e), il peut être difficile de trouver un(e) avocat(e) et de communiquer avec lui ou elle.</li> <li>• Si vous êtes aux États-Unis depuis moins de deux ans, vous pouvez être déporté(e) très rapidement.</li> <li>• Le gouvernement peut vous accuser de crimes.</li> </ul>
<p><b>Comment m'enregistrer ?</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Créez un compte USCIS en utilisant ce lien : <a href="https://myaccount.uscis.gov/create-account">myaccount.uscis.gov/create-account</a></li> <li>2. Remplissez le formulaire G-325R en ligne depuis votre compte. Il s'agit du formulaire d'enregistrement auprès du gouvernement.</li> <li>3. Gardez toujours vos papiers d'enregistrement sur vous lorsque vous quittez votre domicile.</li> </ol>